

adressés par lettres, officielles ou non, au chef du département, durant la première période de la construction. J'exposerai donc respectueusement que je ne suis pas la personne qui puisse faire une enquête. Quelle que soit la décision que je rende, quel que soit le rapport que je fasse, la personne contre qui il serait dirigé serait en position de le récuser, comme résultant d'idées préconçues, et de soutenir qu'il a été adopté pour se conformer à des opinions précédemment exprimées. Le service que l'on propose de m'assigner est si rempli de complications, que je puis prévoir qu'il me sera entièrement impossible de m'en acquitter avec quelque espérance de donner satisfaction en quelque quartier; de plus, à cause de ma décision, je serai exposé à des attaques dans le parlement et dans la presse; on dira que mon dessein et mon but étaient de soutenir les théories et les opinions que j'avais exprimées précédemment.

Le gouvernement aussi ne peut manquer de reconnaître que dans une question de cette importance, se rattachant au règlement de réclamations se montant à plusieurs millions de piastres, on doit éviter tout ce qui pourrait motiver des critiques hostiles.

Le sentiment du devoir m'a toujours poussé à servir le gouvernement aussi bien que possible dans toutes les fonctions que j'ai occupées. Dans ce cas, je crois qu'il est de mon devoir de déclarer qu'on ne peut atteindre aucun résultat satisfaisant en me chargeant d'essayer de régler les réclamations du chemin de fer Intercolonial, et qu'il ne me semble pas m'appartenir de me mêler de l'enquête.

En déclinant cette charge, je n'ignore pas que je mets fin à mes rapports avec les grandes entreprises de chemin de fer du Canada auxquelles j'ai consacré les dix-sept meilleures années de ma vie, dans la position responsable d'ingénieur en chef.

Il me sera particulièrement pénible de me séparer du chemin de fer du Pacifique dans sa condition actuelle, mais les termes de l'arrêté du conseil ne me laissent pas d'alternative.

En conséquence, pour les raisons que je viens d'exposer, je demande respectueusement au gouvernement de me permettre de déclinier la position qui m'est assignée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,  
SANDFORD FLEMING.

*LETTRE de l'honorable Ministre des chemins de fer et canaux, accusant réception de la lettre de M. Sandford Fleming, refusant d'accepter la position d'ingénieur consultant du chemin de fer du Pacifique et d'ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial.*

BUREAU DU MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, CANADA.  
OTTAWA, 10 juin 1880.

MON CHER MONSIEUR,—Je dois accuser réception de votre lettre refusant pour les raisons qui y sont énoncées, d'accepter le poste d'ingénieur consultant du chemin de fer du Pacifique et d'ingénieur en chef du chemin de fer Intercolonial, qui sera dûment communiquée à mes collègues. Entretenant, comme je le fais, la plus haute estime pour votre habileté et votre intégrité, je ne puis qu'exprimer mon profond regret de ce que vous n'avez pas cru qu'il fût de votre devoir d'accepter la position à laquelle vous avez été nommé.

Désirant votre succès et votre bonheur futur,  
Je demeure, votre dévoué,  
CHARLES TUPPER.

SANDFORD FLEMING, écrivain, I.C., C.M.G.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, OTTAWA, 1er juillet 1880.

Par les documents annexés, publiés avec autorisation, vous apprendrez que j'ai cessé d'appartenir au service du gouvernement.

Pendant les dix-sept dernières années, j'ai servi sous différentes administrations